



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Rapport pour les éléments de la Liste de sauvegarde urgente

Reçu **GLT / CIH / ICH**
Formulaire ICH-11

Le **09 MAI 2016**

N° **0222**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'UN ÉLÉMENT INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL NÉCESSITANT UNE SAUVEGARDE URGENTE

**DATE LIMITE 15 DÉCEMBRE 2015
POUR EXAMEN EN 2016**

Les instructions pour remplir le rapport sont disponibles à l'adresse suivante:

[HTTP://WWW.UNESCO.ORG/CULTURE/ICH/FR/FORMULAIRES](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires)

A. PAGE DE COUVERTURE	
A.1. État partie	
FRANCE	
A.2. Date du dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	
<i>Elle peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : www.unesco.org/culture/ich.</i>	
11/07/2006	
A.3. Élément inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente qui fait l'objet du présent rapport	
<i>Pour ce qui est des éléments multinationaux, veuillez indiquer quels autres États sont concernés.</i>	
Nom de l'élément :	Le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale
Inscrit en :	2009
A.4. Période considérée dans le présent rapport	
<i>Veuillez indiquer la période couverte par le présent rapport.</i>	
Début :	2009 Fin : 2015

A.5. Autres éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, le cas échéant

Veillez établir une liste de tous les autres éléments présents sur le territoire de votre pays qui sont inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente et indiquer en quelle année ils y ont été inscrits ; pour ce qui est des éléments multinationaux, veuillez indiquer quels autres États sont concernés.

Aucun

A.6. Synthèse du rapport

Veillez fournir une synthèse du rapport, qui permette au grand public de comprendre l'état actuel de l'élément, mentionne toute incidence positive ou négative de son inscription et fasse état des mesures de sauvegarde mises en œuvre pendant la période considérée.

Entre 460 et 690 mots

De 2009 à 2014, les modalités de transmission du « cantu in paghjella » ont peu évolué, les personnes dépositaires du savoir et des traditions ont continué à chanter lors des messes et des fêtes profanes et sacrées et ont organisé des veillées selon le mode ancestral de transmission. L'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a toutefois eu des effets induits avec un engouement plus marqué des populations qui ont pris conscience de la richesse de ce patrimoine et de sa fragilité. Des collectes et enregistrements ont été plus systématiquement organisés lors des messes et veillées.

Depuis 2015, une nouvelle dynamique est mise en œuvre grâce à l'ouverture d'un financement de 45 000€ annuel par le Ministère de la Culture. En effet, avant 2015, différents projets liés à la convention de financement permettant le versement des subventions nécessaires à la viabilité du plan de sauvegarde n'avaient pas abouti, ce qui a considérablement limité les possibilités de réalisation d'opérations d'envergure destinées à la transmission et à la recherche sur le « cantu in paghjella ». Il convient en effet de souligner, pour mémoire, que les chanteurs ne se font jamais rémunérer lorsqu'ils chantent lors des cérémonies religieuses, ce qui implique une réelle disponibilité de leur part et les oblige souvent à délaisser leur activité professionnelle, ce qu'ils ne peuvent évidemment faire, dans l'état actuel, que de manière ponctuelle.

Le financement octroyé en 2015, bien que modeste et sensiblement en deçà des financements envisagés dans le dossier de candidature, a cependant permis de créer une dynamique de formation permettant d'indemniser les intervenants. L'association Cantu in paghjella, qui est la cheville ouvrière de la pérennité du cantu in paghjella, s'appuie sur la communauté de praticiens, les paghjellaghji, capables de transmettre aux jeunes générations la pratique du cantu in paghjella. Les paghjellaghji désignés par l'association sont ceux qui exécutent régulièrement le cantu in paghjella dans les conditions coutumières et bénéficient de la reconnaissance de leurs pairs.

L'objectif poursuivi par l'association Cantu in paghjella est d'augmenter de façon significative le nombre de personnes formées pour devenir à leur tour, à plus ou moins long terme, des paghjellaghji.

La transmission se fait aujourd'hui au bénéfice de deux publics distincts : des adultes et des élèves de plusieurs classes bilingues des collèges insulaires.

Les adultes formés font directement une demande à l'association pour être initiés et formés au cantu in paghjella, à titre individuel ou au sein d'autres associations. La formation est réalisée dans le cadre d'ateliers et lors de veillées coutumières.

Les publics scolaires bénéficient d'une opération pluriannuelle de grande envergure à destination d'élèves (garçons et filles souhaitant participer aux ateliers) de plusieurs collèges ayant des classes bilingues français-corse. L'initiation et le repérage des élèves ont été réalisés en juin 2015 pour commencer les formations dès la rentrée de septembre 2015.

A.7. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant le rapport doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Titre (Mme/M., etc.) : M

Nom de famille : Hottin

Prénom : Christian

Institution/fonction : Ministère de la Culture/Direction générale des patrimoines/Adjoint au directeur du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Adresse : 6 rue des Pyramides 75001 Paris

Numéro de téléphone : 0140158724

Adresse électronique : christian.hottin@culture.gouv.fr

Autres informations pertinentes :

B. ÉTAT DE L'ÉLÉMENT INSCRIT SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE URGENTE

Ce rapport doit normalement être soumis au Secrétariat au plus tard le 15 décembre de la quatrième année qui suit l'année au cours de laquelle l'élément a été inscrit, et ensuite tous les quatre ans. Cependant, au moment de l'inscription, il se peut que le Comité ait établi un calendrier spécifique pour la présentation des rapports, qui prévaut sur le cycle normal de quatre ans. Veuillez donc vous référer au dossier de candidature pour savoir quand établir un rapport sur l'état actuel de l'élément et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de son inscription sur la Liste ou depuis le précédent rapport. Les dossiers de candidature, les calendriers spécifiques et les précédents rapports, le cas échéant, peuvent être consultés sur le Web (www.unesco.org/culture/ich) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pertinentes pendant le processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point B.6 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

B.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions, les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour ces communautés, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription U.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Entre 230 et 575 mots

La communauté démographique est constituée par la société civile insulaire, c'est-à-dire les habitants -originaires ou non- de l'île. Toutes ses composantes sont représentées au sein du Conseil Économique, Social et Culturel de Corse (CESC). La communauté culturelle est constituée d'environ trente praticiens, de cinq experts et de responsables associatifs dans le domaine du cantu in paghjella. Quant aux Corses de la diaspora, ils sont regroupés dans des associations sur le Continent et à l'étranger. Le cantu in paghjella se manifeste dans nombre d'aspects de la vie corse, que ce soit sur l'île même ou en dehors, en tant que tradition et expression orale, pratique sociale, rituel et événement festif. Le cantu in paghjella joue ainsi un rôle fondamental dans le processus d'identification et d'auto-reconnaissance de toutes ces communautés démographiques et culturelles. Il faut maîtriser la technique vocale du cantu in paghjella et l'interpréter régulièrement lors de fêtes et de veillées ainsi qu'à l'occasion des offices liturgiques et paraliturgiques (au sein de confréries ou pas). La fonction culturelle est également primordiale car elle permet, par le chant, de transmettre l'héritage linguistique, poétique et littéraire de la région. Le cantu, chanté soit sur le territoire

corse, soit au-delà, permet aux Corses de retrouver un sentiment d'identité quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Il permet également de faire connaître la culture corse à travers le monde. Le cantu in paghjella a donc une signification sociale essentielle, en permettant à tous les Corses, et à tous les visiteurs ou habitants d'origine non-corse, de partager des moments de convivialité et de fraternité.

B.2. Analyse de sa viabilité et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la vigueur des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs, en accordant une attention particulière à tout renforcement ou affaiblissement de la viabilité de l'élément suite à son inscription.

Entre 230 et 575 mots

Malgré les efforts de ses praticiens pour revitaliser la transmission orale et réactiver les répertoires, le cantu in paghjella a atteint son seuil minimum de vitalité, du fait de la forte diminution de la démographie de ses praticiens et de l'appauvrissement de son répertoire. De plus, les publics, et donc les praticiens potentiels, participent de moins en moins aux occasions de transmission orale par imprégnation. La démographie des praticiens subit deux facteurs qui menacent sa viabilité :

- la forte diminution du nombre des praticiens à cause de la diminution des contacts intergénérationnels. En deux générations, le nombre de praticiens a diminué des deux tiers et ils ne sont plus que 30 à maîtriser la technique vocale.
- la faible représentativité des moins de 40 ans (la majorité des praticiens actuels a entre 45 et 80 ans) qui seraient susceptibles de transmettre à leur tour.

Cette faible démographie a contribué à appauvrir le répertoire. Aujourd'hui, seuls les versi (chants) profanes de Rusiu et d'Orezza sont régulièrement exécutés et transmis. Ceux de Sermanu et de Tagliu sont très rarement interprétés. Quant au répertoire liturgique, seuls ceux de Rusiu et de Sermanu sont complets et constituent la matrice du répertoire recréé des confréries et de celui interprété par les chœurs non confrères. Il ne reste que cinq praticiens qui savent encore porter tous les versi profane et sacré.

De même, la participation du public à la transmission a subi des changements notables. Les occasions d'imprégnation et de transmission ont diminué, la population assiste de moins en moins aux offices du dimanche et ne peut se rendre régulièrement aux foires car leur calendrier coïncide avec la période touristique et la rentrée scolaire. Seules les fêtes patronales sont encore fréquentées. La médiatisation de la musique corse a occulté les menaces qui pèsent sur le cantu in paghjella. L'engouement pour ce que l'on nomme « chants polyphoniques corses » ainsi que la multiplication des groupes se réclamant du chant corse traditionnel ont entretenu la confusion sémantique avec le cantu in paghjella, particulièrement auprès des membres les plus jeunes de la communauté insulaire qui constituent un vivier de praticiens, susceptibles de perpétuer le cantu in paghjella.

B.3. Mise en œuvre des mesures de sauvegarde

Veillez rendre compte des mesures de sauvegardes qui ont été décrites dans le dossier de candidature. Décrivez de quelle manière elles ont été mises en œuvre et ont contribué de façon substantielle à la sauvegarde de l'élément au cours de la période considérée, en tenant compte des contraintes externes ou internes telles que des ressources limitées. Incluez en particulier des informations sur les mesures prises afin d'assurer la viabilité de l'élément en permettant à la communauté d'en poursuivre la pratique et la transmission. Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de sauvegarde ou du plan de sauvegarde :

B.3a. Objectifs et résultats

Indiquez quels objectifs primordiaux ont été atteints et quels résultats concrets ont été obtenus pendant la période considérée.

Entre 230 et 575 mots

L'objectif principal est d'augmenter de façon significative le nombre de personnes formées pour devenir à terme des paghjellaghji. En effet, le nombre des praticiens n'a cessé de diminuer au cours des années, du fait d'une baisse démographique, mais aussi d'occasions de pratiquer qui se font de plus en plus rares.

La transmission se fait aujourd'hui au bénéfice de deux publics distincts : des adultes d'une part, et des élèves de plusieurs classes bilingues des collèges insulaires, d'autre part.

Les adultes formés ou en cours de formation font directement une demande à l'association pour être initiés et formés au cantu in paghjella, que ce soit à titre individuel ou que ce soit au sein d'autres associations auxquels ils peuvent appartenir, de quelque nature qu'elle soit. La formation est réalisée de deux manières : dans le cadre d'ateliers et lors de veillées coutumières, dans le respect de la tradition de la transmission du cantu in paghjella.

Pour sa part, la formation des enfants est réalisée dans le cadre des activités périscolaires.

Au cours de l'année 2015, année de mise en place du financement par le ministère de la culture dans le cadre des mesures de sauvegarde, une centaine d'élèves de collèges sont en cours d'apprentissage. Si le cursus est mené à son terme, à savoir de la 6ème à la terminale (touchant ainsi des élèves de 11 ans à 18 ans), nous pouvons espérer doubler le nombre de paghjellaghji pratiquants durant les dix prochaines années.

B.3b. Activités de sauvegarde

Dressez la liste des principales activités menées au cours de la période considérée pour obtenir ces résultats escomptés. Veuillez décrire les activités en détail en mentionnant leur efficacité et tout problème rencontré dans leur mise en œuvre.

Entre 575 et 1150 mots

Deux principales activités de sauvegarde ont été développées et connaissent un succès certain :

la collecte par enregistrements systématiques des veillées et grands événements durant lesquels les paghjelle sont chantées. Cette collecte est directement réalisée par l'association "cantu in paghjella". Elle a pour but final de créer une phonothèque qui sera mise librement à disposition de l'ensemble des personnes de toutes origines, simples amateurs, élèves, ou professionnels, qui souhaitent améliorer ou approfondir leurs connaissances des versi existants ainsi que des différentes versions et interprétations possibles connues à ce jour.

La transmission

Elle est développée au profit de deux publics distincts :

Premier public, les adultes, pour qui l'association organise des stages qui peuvent être de deux sortes : première sorte, des stages d'initiation permettant à tous les publics de découvrir la technique de chant et le répertoire. Ces stages d'initiation permettent à ces publics d'appréhender la complexité de ce patrimoine oral de la culture corse, ainsi que la technique vocale et la fonction sociale des paghjella dans la société corse. Le deuxième type de stage consiste en des stages de perfectionnement pour des personnes connaissant déjà la technique de chant et qui souhaitent apprendre un répertoire qu'ils ne maîtrisent pas encore ou dont ils ne sont pas encore très familiers.

Deuxième public, les élèves des classes bilingues des collèges insulaires : c'est le public majoritairement visé depuis la mise en place des financements en 2015. L'objectif qui est poursuivi avec ces élèves est de permettre la réappropriation par les jeunes générations du répertoire et des techniques du cantu in paghjella, afin qu'ils soient demain à même de préserver et faire vivre ce patrimoine oral.

Ces formations sont organisées en ateliers : le nombre d'ateliers est fixé selon le calendrier scolaire. Il est défini avec les différents établissements dans les cadres définis par le Ministère de l'Education Nationale,

Le nombre d'élèves est variable, allant de 10 à 21 maximum. Chacune de ces classes est encadrée par une équipe de trois transmetteurs.

Le contenu pédagogique est établi en fonction du niveau des élèves. Le cours débute d'abord par une présentation de la polyphonie accompagné d'explications :

- des formes poétiques : paghjella, terzettu, madricale
- des différentes voix: -a seconda= voix principale (qui lance le chant)
- u bassu= voix de basse (qui vient soutenir "a seconda")
- a terza= voix haute ou tierce (qui vient orner le chant avec des mélismes appelés "ericuccate")

Ensuite trois grands groupes d'élèves sont formés en fonction de leur tessiture ou plus précisément du registre dans lequel l'élève va être capable de s'accomplir. On peut ainsi distinguer trois grands types de tessiture : celle de la basse, celle du baryton et celle du haute-contre.

Une fois que la maîtrise de leur ligne mélodique est acquise dans leur registre respectif, vient enfin le moment de la mise en pratique.

Les élèves forment alors des groupes de trois voix (seconda ou voix principale, bassu ou voix de basse et terza ou tierce) pour mettre en application ce qu'ils ont appris et ainsi faire résonner leur première paghjella.

Chaque élève a son dossier personnalisé où sont inscrits le nom de chaque intervenant, la date et l'heure, plus des notes relatives aux cours qu'ils ont suivis, etc.

Les cours sont en partie enregistrés à l'aide d'appareils numériques et envoyés systématiquement à chaque fin de séance par e-mail sur les boîtes mail des élèves disposant d'une adresse ou celle des parents et du professeur .

Le cours se poursuit avec une séance d'écoute où les élèves assistent à des démonstrations de 2 ou 3 "versi" (c'est-à-dire de style d'interprétation) issus de diverses régions.

B.3c. Participation de communautés, de groupes ou d'individus aux activités de sauvegarde

Veillez décrire de quelle manière les communautés, les groupes ou, le cas échéant, les individus ainsi que les organisations non gouvernementales pertinentes ont participé de façon effective à l'exécution des mesures de sauvegarde. Décrivez le rôle joué par l'organisation ou l'organe chargé d'exécution (dénomination, informations de référence, etc.) et les ressources humaines qui ont été mises à disposition pour la mise en œuvre du projet.

Entre 230 et 575 mots

Il faut différencier les différents événements durant lesquels la pratique du cantu in paghjella est effective.

Lors des pratiques religieuses, il faut distinguer les messes des morts, qui par définition ne peuvent être programmées et qui sont chantées par les praticiens qui habitent le plus près et qui ont pu se libérer compte-tenu de leurs obligations professionnelles et personnelles et les fêtes religieuses qui sont programmées à l'avance et permettent à la communauté des paghjellaghji de s'organiser et de se retrouver autour d'un événement majeur de la société corse. Les veillées sont organisées par les praticiens et sont des moments d'échange et de partage décidés en commun.

Dans le cadre de la transmission, c'est l'association "cantu in paghjella" qui réalise les opérations du plan de sauvegarde.

Les praticiens du "cantu in paghjella" regroupés au sein de l'association organisent les formations par groupe de trois personnes afin que les trois voix (a seconda, u bassu, a terza) soient représentées. C'est une difficulté de plus qu'il faut gérer pour organiser les équipes de formateurs. Au sein de l'association, des praticiens ont accepté de mettre entre parenthèses leurs activités professionnelles pour transmettre les paghjelle aux jeunes générations; ce qui est un vrai effort personnel compte tenu du faible budget (45 000€ par an) permettant de les indemniser et des contraintes que leur engagement fait peser sur leur emploi du temps. Actuellement deux équipes de trois personnes ont pris en charge la formation des collégiens.

B.3d. Calendrier et budget

Indiquez, sous forme de calendrier, les dates de mise en œuvre de chacune des activités et quels fonds ont été utilisés à cette fin, en indiquant dans chaque cas l'origine du financement (sources gouvernementales, contributions en nature des communautés locales, etc.).

Entre 230 et 575 mots

Les activités de collectes font l'objet d'un plan particulier. Ce plan vise à prolonger l'importante activité de collecte qui a eu lieu en Corse avant l'inscription sur la liste de sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO de 2009, et qui a permis de dresser un état des lieux démographique des pratiques, mais aussi typologique des chants et des répertoires en cours, ou en train de disparaître, dans des villages souvent reculés, et contenant parfois très peu d'habitants. Cet inventaire va se poursuivre et suivra les deux orientations déjà amorcées, pour permettre d'établir de manière fine le nombre de transmetteurs existant encore, et pour permettre de mieux localiser les différents types de chants. Cet inventaire continuera pendant l'année 2016 grâce au financement du Ministère de la Culture, qui octroie un budget de financement global de 45000€ comprenant également la transmission.

L'autre aspect concerne les activités de transmission. Les mesures liées aux activités de transmission avaient déjà été mises en place avant l'inscription sur la liste de sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO de 2009, et avaient servi à l'élaboration du dossier d'inscription. Le but était de permettre au cantu in paghjella de trouver une nouvelle occasion

d'être transmis dans les grands moments rythmant la vie insulaire, dans le cadre des veillées, qui constituent un important élément de sociabilité en Corse, mais aussi lors d'événements religieux (par exemple, les funérailles) et profanes traditionnels. Initié depuis 2015, le financement global de 45.000 euros du ministère de la culture va permettre l'organisation d'ateliers pour adultes et scolaires qui s'étaleront sur toute l'année scolaire et permettront d'élargir les publics concernés par la transmission du cantu in paghjella.

B.3e. Efficacité globale des activités de sauvegarde

Procédez à une évaluation globale de l'efficacité des activités menées pour parvenir aux résultats escomptés et de l'utilisation des fonds nécessaires à leur mise en œuvre. Veuillez indiquer de quelles manières les activités ont contribué à l'obtention des résultats et si d'autres activités auraient été mieux adaptées à cette fin. Indiquez aussi si les mêmes résultats auraient pu être obtenus avec de moindres ressources financières, si les ressources humaines disponibles étaient appropriées et si les communautés, groupes et individus concernés auraient pu participer davantage.

Entre 460 et 690 mots

L'application effective du plan de sauvegarde a pris du temps pour se mettre en place. Elle a de fait moins d'un an, même si l'association porteuse du projet a toujours été très active. De ce fait il reste difficile de faire une réelle évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre mais il est possible de dresser un premier état des lieux des difficultés qu'ont dû affronter les porteurs de tradition, essentiellement liées à des contraintes financières mais aussi des réels espoirs liés à la mise en oeuvre globale des mesures de sauvegarde, qui laisse vraiment espérer qu'elles vont, dans les prochaines années, trouver leur efficacité et qu'elles vont permettre de transmettre le cantu in paghjella auprès des publics intéressés, jeunes ou adultes, ainsi que sensibiliser ceux qui, bien que non praticiens, apprécient le cantu in paghjella.

Il est toutefois important de mettre l'accent sur le réel engouement des élèves des collèges participant au programme de formation. En effet, aujourd'hui, près d'une centaine d'élèves bénéficie actuellement de l'enseignement du cantu in paghjella, mais la demande des jeunes publics s'est révélée bien plus élevée que prévu. Le nombre des jeunes élèves intéressés et motivés pour suivre de manière assidue les activités de transmission pourrait facilement atteindre le double voire le triple si les moyens financiers dégagés permettaient aux praticiens souhaitant transmettre leurs savoirs de pouvoir être indemnisés et d'être ainsi déchargés des activités et métiers qu'ils exercent en plus de leur art. En effet, si les praticiens consacraient l'essentiel de leur temps à transmettre de manière formelle l'enseignement des paghjelle aux élèves des collèges et lycées d'une part, et d'autre part, à enseigner également le cantu in paghjella à des adultes toujours plus nombreux, souhaitant parfaire leurs connaissances, le cantu in paghjella pourrait connaître un réel regain de popularité, et serait de nouveau partagé par une majeure partie de la population.

Force est de reconnaître que les moyens financiers mis en œuvre sont très nettement insuffisants et que les opérations de transmission actuellement en cours de réalisation reposent essentiellement sur l'engagement personnel des paghjellaghji qui ne veulent pas voir disparaître leur patrimoine.

Les résultats seraient plus probants si les mesures de sauvegarde avaient débuté dès 2010. Les résultats obtenus sont déjà bien supérieurs à ceux qui pouvaient être espérés compte tenu du faible montant octroyé. Il ne s'agit donc pas là d'un problème lié aux praticiens, ou aux publics d'amateurs plus ou moins affirmés. Au contraire, ils sont tous extrêmement motivés pour faire vivre le cantu in paghjella, et les jeunes constituent un vivier qui saura certainement produire de bons chanteurs dans les années futures, sensibles à la transmission de leur héritage, ainsi qu'à son renouvellement. Les ressources humaines existent, mais elles ne sont pas encore tout à fait appropriées car le financement n'est pas suffisant pour répondre au fort potentiel lié à la transmission et à la sauvegarde du cantu in paghjella.

B.4. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus ainsi que des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté d'en assurer une sauvegarde continue.

Entre 230 et 575 mots

Depuis 2009, une vraie prise de conscience de la fragilité de ce patrimoine porté il y a encore quelques années par quelques praticiens vieillissants a vu le jour. C'est dans ce contexte et grâce à un financement du ministère de la culture qu'il a été décidé de former les jeunes par un apprentissage débutant en classe de 6ème pour finir en classe de terminale, ce qui permet un apprentissage sur sept ans ; cette formation s'effectue sur la base du volontariat pour les enfants qui souhaitent s'inscrire dans ce cursus.

Les professeurs de musique et de langue corse des collèges concernés ont également adhéré au projet sur la base du volontariat.

Cet apprentissage par la formation des jeunes (garçons et filles) permet d'avoir une approche à long terme. Se met ainsi en place, sur de longues années, en continu, avec des encadrants qui sont aussi des praticiens engagés dans une pratique non liée au spectacle, une formation de fond nécessaire à une pratique réelle des paghjelle pour ces enfants, une fois qu'ils arriveront à l'âge adulte.

La formation par classe d'âge permet en outre de créer des liens entre les futurs praticiens qui pourront à leur tour mettre en pratique l'enseignement qu'ils ont reçu de leurs aînés.

Si les financements nécessaires à cet enseignement sont pérennisés, il y a de fortes chances d'arriver à assurer une sauvegarde continue du cantu in paghjella.

B.5. Contexte institutionnel

Veillez indiquer quelles institutions sont en charge de l'élément inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente, notamment :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;*
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.*

Ne pas dépasser 175 mots

Le Ministère de la Culture et sa direction régionale des affaires culturelles de Corse (ainsi que la Collectivité Territoriale de Corse qui devrait participer au plan de sauvegarde, en 2016, dès lors que l'État a décidé son financement en 2015),

L'association « Cantu in paghjella » qui regroupe les praticiens et qui a porté le dossier de sauvegarde en 2009.

L'ensemble de la société corse qui intègre le cantu in paghjella dans ses pratiques culturelles et culturelles

B.6. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus ainsi que des organisations non gouvernementales pertinents concernés pendant la préparation du présent rapport.

Entre 175 et 300 mots

le présent rapport est le fruit d'une collaboration étroite et suivie, qui date même d'avant le dépôt de la candidature sur la liste de sauvegarde urgente de l'UNESCO, entre le Ministère de la Culture et son service régional la direction régionale des affaires culturelles de Corse ainsi que de l'association « Cantu in paghjella ». Tout au long du processus de rédaction du rapport, les trois parties ont travaillé étroitement de concert. Grâce à l'implication de l'association « Cantu in paghjella », composée essentiellement de bénévoles, et à leur action dans l'éducation formelle,

au sein des lycées, des collèges ou des établissements d'enseignement primaire, les jeunes ont été sensibilisés à la démarche UNESCO et à l'élaboration du présent rapport. Egalement fortement impliqués dans la transmission auprès du public adulte, que ce soit de manière formelle dans les cours, ou de manière informelle dans les veillées, ou dans d'autres occasions liées à des cérémonies rituelles ou profanes, ils ont réussi à sensibiliser à l'établissement du rapport un plus large public, composé de praticiens, mais aussi de simples amateurs sensibles à la musique et au répertoire du cantu in paghjella. Ils travaillent également de manière étroite avec la direction régionale des affaires culturelles de Corse, qui a attentivement suivi tout le processus de rédaction et de réalisation du présent rapport.

C. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE

Le rapport doit se terminer par la signature originale du fonctionnaire compétent pour la signer au nom de l'État, accompagnée de son nom, de son titre et de la date de soumission.

Nom : Laurent Stéfanini

Titre : Ambassadeur, Délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO

Date : 27 avril 2016

Signature :

